

Ce mouvement d'extrême gauche, créé par le député LFI, Raphaël Arnault, en 2018, n'est a priori, plus actif. Mais c'est un fait que le jeune de 23 ans, Quentin Deranque, a bien été assassiné par un groupuscule de la Jeune Garde à Lyon.

La dissolution, pas suffisante...

Le ministre de l'Intérieur, Laurent Nuñez, l'a explicitement évoqué dans une intervention médiatique. La mort de Quentin, jeune étudiant catholique et pacifiste à Lyon, est bien de leur fait. L'Ultra-Gauche est « *manifestement à la manœuvre* » dans le lynchage ignoble de Quentin. Mais aujourd'hui, ce groupuscule est encore en action car son fondateur, Raphaël Arnault a saisi le Conseil d'État pour tenter de l'empêcher cette dissolution. Un recours contre cette dissolution a été déposé devant le Conseil d'État. Une audience était prévue mercredi mais a été reportée sine die. Qu'en est-il aujourd'hui ? « *Le Conseil d'État doit se prononcer deux fois pour que la dissolution soit définitive. Il s'est prononcé une première fois en référé, il a confirmé le décret de dissolution de Bruno Retailleau alors ministre de l'Intérieur* », expose l'avocat, Me Pierre Gentillet. Et d'ajouter : « *Néanmoins, il y a une deuxième procédure devant le Conseil d'État... C'est une procédure au fond, c'est-à-dire pendant laquelle le Conseil d'État va apprécier, non plus en fonction de l'urgence, mais en posant tous les éléments sur la table* ». Le décret du 12 juin portant dissolution énumère bien des rixes violentes ou prises à partie à Strasbourg, Paris et Lyon entre 2023 et 2025.

Le groupuscule rouge hors d'état de nuire !

Donc, à ce jour, « La Jeune Garde » serait dissoute. Mais, si jamais le Conseil d'État venait à annuler cette dissolution pour un motif juridique, « *elle retrouverait sa pleine personnalité juridique* ». Cependant, ce dernier cas semble peu probable. Et l'avocat de poursuivre : « *En pratique, le Conseil d'État valide neuf fois sur dix les dissolutions décidées par le ministre de l'Intérieur* ». La « Jeune Garde » n'est pas la seule organisation d'ultragauche à prôner la violence. La Gale a aussi été dissoute en 2022. « Éteignons la flamme » (celle du FN) n'est pas en reste. Tous ces collectifs soi-disant antifa mais qui sont eux-mêmes de VRAIS et AUTHENTIQUES fascistes doivent être empêchés de nuire. La dissolution n'est pas la panacée... A peine dissous, ces mouvements se reconstituent sous une autre forme... Il faut des sanctions exemplaires avec des peines de prison réelles et sérieuses contre les meneurs. Il y a eu mort d'homme avec Quentin ! La justice doit ENFIN faire son travail ! Les fascistes doivent être mis hors d'état de nuire.

Jean d'Albis

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité